



**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 27 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le 27 janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Joël MARIVAIN, Mme Sarah CHAMOT, M. Philippe SAINT-JALMES, Mme Françoise COBIGO, Mme Sophie JOSSE, M. Joseph LE GUENIC, Mme Monique LE BRETON, M. Éric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Mélanie MORICE, M. Ernest LE JOSSEC, Mme Valérie PERRIGAUD.

**ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :**

Mme Laëtitia BRIZOUAL donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN  
Mme Isabelle CHEVEAU donne pouvoir à Mme Sarah CHAMOT  
Mme Chantal CADOUX donne pouvoir à M. Philippe SAINT-JALMES

Mme Françoise COBIGO a été désignée secrétaire

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour portant sur la tarification des locations de la salle polyvalente et de la cantine.

Après accord des membres présents, il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal du 17 décembre 2015.

Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////  
**01-2016 : Formation d'un groupement de commandes entre les communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales – programme 2016**

Monsieur le Maire expose :

Pontivy communauté a créé un service commun « d'assistance technique et administrative aux communes dans le cadre de la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques et des dossiers de consultations des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation de marchés publics, les communes de GUELTAZ, KERFOURN, SAINT-GÉRAND et SAINT GONNERY ont décidé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le montant global des dépenses pour les 4 communes est estimé à 292 961,50€ H.T pour l'année 2016.

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics relatif au regroupements de commandes,

**CONSIDÉRANT** qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement,



4 – Garde Saint-Eloi de Kerfourn : football	1000€
5- Section Gym de la GSE de Kerfourn	350€
6 – Amicale des chasseurs de Kerfourn	300€
7 – Club de l'Âge d'Or de Kerfourn	150€
8 – UNCAFN de Kerfourn	200€
9 – Réseau d'écoles publiques du secteur	350€
10 – LEGTA Le Gros Chêne de Pontivy	40€
11 – Amicale des donneurs de sang de Noyal-Pontivy	150€
12 – Union Départementale des Sapeurs Pompiers	50€
13 – Réveil du Val d'Oust à Rohan	120€
14– Profession Sport 56	60,50€
15 – Association des veufs et veuves du Morbihan FAVEC	50€
16 - ATEs	50€
17 – Radio Bro Gwened	50€
18 – Service restauration Collège Ste Jeanne d'Arc à Rohan	24€
19 – GME Le Pas Sage	50€
20 – MFR Guilliers	40€
21 – Chambre des métiers et de l'artisanat	80€
22 – Solidarité Paysans de Bretagne	50€
23 – Ecole Saint Joseph Le Château	270€
24 – Autres subventions imprévues	885,50€
<b>TOTAL</b>	<b>6000,00€</b>

#### **ARTICLE 6281 - COTISATIONS COMMUNALES**

<b>Désignation</b>	<b>2016</b>
1 – Association des Maires du Morbihan (0,296€ x 846h)	275€
2 – Association Ludothèque (emprunt de jeux)	65€
3 – Morbihan tourisme « concours maisons fleuries »	20€
4 – Association des Maires Ruraux	100€
5 - FDGDON	100€
6 – Autres cotisations imprévues	40€
<b>TOTAL</b>	<b>600€</b>

////////////////////////////////////  
***03 – Avis sur le projet de SCoT du Pays de Pontivy***

Monsieur le Maire expose :

Le SCoT vise à proposer un projet de développement pour le territoire à moyen et long terme. Il fixe les grandes orientations des politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, d'économie et de commerce, d'environnement, de paysages, de gestion de l'eau, de l'énergie...

Il imposera un lien de compatibilité avec les plans locaux de l'habitat et les documents d'urbanisme locaux.

Le projet de SCoT se forge sur les ambitions suivantes :

- favoriser le développement économique
- accueillir le développement dans un cadre de qualité
- renforcer les équipements et services à la population
- préserver l'activité commerciale
- favoriser les énergies renouvelables
- lutter contre la dépendance automobile et les Gaz à effet de serre
- déployer le très haut-débit
- respecter les capacités d'accueil
- valoriser le patrimoine naturel
- se protéger contre les risques
- assurer la mise en œuvre, le suivi et la gouvernance du SCoT

L'arrêt du SCoT consiste à proposer un projet finalisé et concerté avec le public avant sa transmission pour avis aux personnes publiques associées et sa mise à l'enquête publique, puis son approbation qui le rendra pleinement opposable.

Monsieur le Président du Pays de Pontivy a transmis aux maires en date du 18 décembre 2015 la délibération du comité syndical n°613-11-15 en date du 30 novembre 2015 relative à l'arrêt du projet de SCoT afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

Cette délibération est transmise pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité par 13 voix pour et 2 abstentions (M. MARIVAIN et Mme BRIZOUAL),

**DONNE** un avis favorable au projet de SCoT du Pays de Pontivy.

////////////////////////////////////  
**04 – Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de Pontivy Communauté**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV et V du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie le 03 décembre 2015 afin de procéder à l'évaluation des charges consécutives :

- Aux transferts du parc d'activités de la Belle Aurore à Régigny et du musée de l'électricité à Saint-Aignan.
- Aux charges d'investissement du Pôle Petite enfance de Pontivy, suite à la construction du nouvel équipement.
- A la création de deux services communs : ADS et ATESAT

Le rapport de la CLECT est joint à la présente délibération.

Le conseil communautaire, réuni le 15 décembre 2015, a approuvé par délibération n° 06 CC15.12.15 l'évaluation des charges transférées proposées par le rapport de la CLECT du 03 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'évaluation des charges transférées telles que détaillée dans le rapport joint.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées établi par Pontivy Communauté.

////////////////////////////////////

**05 – Approbation du montant de l’attribution de compensation définitive de l’année 2015**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C-IV et V du Code général des Impôts, la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s’est réunie le 03 décembre 2015 afin de procéder à l’évaluation des charges consécutives :

- Aux transferts du parc d’activités de la Belle Aurore à Régigny et du musée de l’électricité à Saint-Aignan.
- Aux charges d’investissement du Pôle Petite enfance de Pontivy, suite à la construction du nouvel équipement.
- A la création de deux services communs : ADS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et ATESAT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le conseil communautaire, réuni le 15 décembre 2015, a adopté par délibération n° 07 CC15.12.15 et suite aux évolutions exposées, le tableau des attributions de compensation définitives pour l’année 2015 dont le montant pour la commune de KERFOURN s’élève à 18 279€.

Conformément aux dispositions de l’article L5211-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d’approuver le montant de l’attribution de compensation définitive de l’année 2015.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l’unanimité,

**APPROUVE** le montant de l’attribution de compensation définitive de l’année 2015 établie par Pontivy Communauté.

////////////////////////////////////  
**06 – Approbation du nouveau dispositif d’attribution du fonds de concours »logement social » de Pontivy Communauté**

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2009, Pontivy communauté apporte un soutien financier aux opérations de logement social réalisées sur son territoire. Le programme d’actions du programme local de l’habitat, adopté le 24 novembre 2015, prévoit une évolution du dispositif de soutien financier.

Le conseil communautaire, réuni le 15 décembre 2015, a décidé de modifier le fonds de concours « logement social ».

Le nouveau dispositif d’attribution de ce soutien financier qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est détaillé dans la délibération n°08 CC15.12.15 jointe à la présente délibération.

Il est rappelé au conseil municipal que la mise en place ou la modification d’un tel dispositif est encadrée par les dispositions de l’article L5214-16-V du Code général des Collectivités Territoriales.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l’unanimité,

**APPROUVE** le nouveau dispositif d’attribution du fonds de concours « logement social » établi par Pontivy Communauté.

////////////////////////////////////  
**07 – Tarifs de locations de la salle polyvalente et de la cantine**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération du conseil municipal n°65-2014 en date du 04 décembre 2014 fixant les tarifs pour l'exercice 2015,

CONSIDÉRANT les propositions de tarifs suivants établis par la commission compétente :

DESIGNATION	NOUVEAUX TARIFS
<i><u>La journée</u></i>	
Habitants de Kerfourn	180€
Associations de Kerfourn	120€
Extérieurs	270€
<i><u>Le week-end</u></i>	
Habitants de Kerfourn	250€
Extérieurs	340€
<i><u>Vin d'honneur ou Assemblées Générales</u></i>	
Associations de Kerfourn	gratuit
Habitants de Kerfourn	80€
Extérieurs	120€
<i><u>Réveillon</u></i>	
Habitants de Kerfourn	250€
Extérieurs	400€
Cautions pour le ménage	200€
Cautions garantie dommages éventuels	600€
Si utilisation de la vaisselle en plastique	20€
Club de l'Age d'Or - utilisation chauffage de la salle polyvalente	20€
Club de Gym GSE	200€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les nouveaux tarifs des locations de la salle polyvalente et de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

////////////////////////////////////

**Questions diverses**

**1) Etat délibérations fiscales 2016**

Après la présentation de l'état des délibérations fiscales 2016, il n'est pas proposé de modification.

**2) Retrait de la cabine téléphonique**

Orange via un sous-traitant a sollicité la commune le 6 janvier pour retirer la cabine téléphonique à côté de l'église. Pour marquer la médiocre qualité de réception des mobiles au centre bourg, nous avons refusé le retrait. Orange doit maintenant selon la procédure vérifier la possibilité des appels d'urgence au centre bourg pour maintenir son choix.

**3) Esquisse de la construction des logements communaux rue du Puits**

Une réunion de travail a permis de finaliser ce projet en répondant à certaines interrogations. (décalage du bâti, situation des jardinets, représentation graphique du projet, aménagements des espaces, choix du chauffage, choix des matériaux, emplacement des cabanons, impact sur le parking public...) Les demandes de subventions seront

finalisées par Soliha. Le planning est de présenter les offres pour début juin et demander aux entreprises d'intervenir à partir de septembre 2016. Une esquisse est présentée aux membres présents.

**4) Travaux RD319**

Les travaux sur le renouvellement du réseau d'eau potable ont débuté le 13 janvier.

**5) Inauguration boulangerie**

L'inauguration aura lieu le vendredi 29 janvier dans les locaux de la boulangerie à 16h30 suivie d'un verre de l'amitié en mairie.

**6) Commune nouvelle**

La prochaine réunion de travail « projet politique » sur la charte commune nouvelle aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> février à 18h. Elle est ouverte aux volontaires.

La séance est levée à 22h

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<i>Joël MARIVAIN</i>		<i>Monique LE BRETON</i>	
<i>Sarah CHAMOT</i>		<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Philippe SAINT-JALMES</i>		<i>Denis LE TEXIER</i>	
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>	<i>Pouvoir Joël MARIVAIN</i>	<i>Chantal CADOUX</i>	<i>Pouvoir Philippe SAINT JALMES</i>
<i>Françoise COBIGO</i>		<i>Mélanie MORICE</i>	
<i>Isabelle CHEVEAU</i>	<i>Pouvoir Sarah CHAMOT</i>	<i>Ernest LE JOSSEC</i>	
<i>Sophie JOSSE</i>		<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Joseph LE GUENIC</i>			